

Plan de protection COVID-19

POCHE /GVE

Version 3 septembre 2020 - public

Ce document est établi sur la base des recommandations et plans de protection élaborés par *F4S SA, t. Professionnels du spectacle suisse* et des directives fédérale et cantonale (Genève).

Il permet de décrire et fixer les mesures de protection à mettre en œuvre, avec la participation des collaborateurs.rices, afin de protéger d'une infection au nouveau coronavirus le public accueilli lors des représentations et/ou autres événements sur le site du POCHE /GVE. Ces mesures visent également à offrir aux personnes vulnérables la meilleure protection possible et à maîtriser la progression du virus.

INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉDUCTION DE LA PROPAGATION DU NOUVEAU CORONAVIRUS

Transmission

Le nouveau coronavirus (SRAS-CoV-2) se transmet essentiellement par des contacts étroits et prolongés, quand on se tient à moins de 1,5 mètres d'une personne malade.

- Par gouttelettes : quand une personne malade tousse ou éternue le virus peut atteindre les muqueuses du nez, de la bouche ou des yeux
- Via les mains : quand on tousse ou éternue, les gouttelettes contagieuses se déposent sur les mains. Le virus peut aussi se trouver sur une surface que l'on touche et nous infecter quand nous nous touchons ensuite le nez, la bouche ou les yeux

Protection

Il y a trois principes fondamentaux pour prévenir la transmission :

- Respect des distances, hygiène des mains, propreté et désinfection des surfaces
- Protection des personnes vulnérables
- Éloignement social et professionnel des personnes malades et de leurs contacts

Respect des distances et hygiène : les personnes infectées peuvent être contagieuses avant, pendant et après l'apparition des symptômes de COVID-19. C'est pourquoi les personnes asymptomatiques doivent, elles aussi, se comporter comme si elles étaient contagieuses (garder leurs distances par rapport aux autres). La campagne de l'OFSP « Voici comment nous protéger » indique les règles d'hygiène et de conduite à observer.

Protection des personnes vulnérables : les personnes de plus de 65 ans ou atteintes d'une maladie chronique grave présentent un risque de développer une forme sévère de la maladie. Elles observent les mesures de protection de l'OFSP « Nouveau coronavirus : recommandations pour les personnes vulnérables ».

Eloignement social et professionnel des personnes malades et de leurs contacts : l'isolement et la quarantaine sont des mesures qui permettent d'interrompre les chaînes de transmission et ainsi endiguer la propagation du virus. Elles concernent les personnes dont l'infection est confirmée ou suspectée. Une infection peut être suspectée, par exemple, quand une personne présente des symptômes typiques de la maladie ou qu'elle a eu un contact étroit avec une personne dont l'infection au COVID-19 est confirmée.

Symptômes

Les symptômes les plus courants sont : affection aiguë des voies respiratoires, fièvre, perte soudaine de l'odorat et/ou du goût. D'autres symptômes peuvent aussi apparaître, il est donc recommandé de se faire tester et/ou contacter son médecin même en cas de symptômes bénins (précisions et marche à suivre « Procédure en cas de symptômes et d'éventuelle infection » OFSP).

Dans le cadre du traçage des contacts, chaque personne malade devra indiquer aux autorités cantonales, avec qui elle a eu des contacts étroits.

MESURES DE PROTECTION

Les mesures de protection ont pour objectif de prévenir la transmission du virus et réduire le risque de contamination.

Exemple de mesures :

- Distanciation
- Hygiène (nettoyage, aération, séparation plexi, marquage au sol...)
- Organisation (éviter de mélanger les groupes...)
- Protection individuelle (masques...)

Les mesures fixées dans ce plan peuvent faire l'objet de mises à jour régulières selon l'évolution de la pandémie et/ou des décisions des autorités fédérales ou cantonales.

INFORMATIONS RELATIVES AU POCHE /GVE

En exploitation habituelle, la capacité du théâtre POCHE /GVE est de 120 places numérotées. Avec les circonstances actuelles, elle sera adaptée en fonction du public attendu et des événements programmés.

RÈGLES DE BASE

1. Respecter les distances interpersonnelles

L'espace entre deux personnes doit être de 1,5 mètres. S'il n'est pas possible de respecter cette distance, le contact doit être aussi bref que possible, l'utilisation d'un masque est sinon demandée. Éviter les poignées de main, les bises, les accolades, les rassemblements.

MESURES:

- Le port du masque est obligatoire pour le public dès son arrivée dans le théâtre, pour faire la queue et attendre d'entrer dans la salle, aller au bar ou aux sanitaires
- Le personnel porte un masque lorsqu'il se déplace dans l'espace « public » dès l'arrivée du public
- Une séparation en plexiglas est installée à la billetterie
- Dans la salle, si le nombre de spectateurs est supérieur à 70 (sur 120 places) et que la distance d'un siège entre chaque groupe n'est pas assurée, le port du masque est rendu obligatoire
- Le public garde une distance d'au moins 1,5 mètres avec les équipes artistiques
- Des masques sont en vente à la billetterie
- Dans la mesure du possible, accès à la salle 10 minutes avant le début de la représentation
- Il est vivement recommandé au public d'acheter leur billet en ligne et de l'imprimer chez eux
- Les personnes munis d'un billet peuvent accéder directement à la salle depuis la rue
- À la fin de la représentation, les portes donnant directement accès à la rue sont ouvertes. Les spectateurs sont priés de quitter la salle un rang après l'autre
- Le nombre de places à la buvette est limité, les boissons et la petite restauration sont exclusivement consommées assis
- Le public est informé de ces mesures lorsqu'il effectue sa réservation
- Des affichettes sont disposées dans les lieux stratégiques pour rappeler les gestes barrières
- Le personnel en charge de l'accueil du public veille au respect des consignes

2. Toutes les personnes doivent se nettoyer régulièrement les mains

Le lavage des mains à l'eau courante et au savon est la mesure la plus importante pour se protéger contre l'infection.

MESURES:

- Tous les points d'eau et sanitaires sont équipés de savon, papier et gel hydroalcoolique
- Du gel hydroalcoolique est également à disposition à l'entrée du théâtre, au bar, dans les loges, bureaux, salle de répétition, atelier
- Les portes sont maintenues ouvertes
- Le public est prié de se désinfecter les mains en arrivant et en quittant le POCHE /GVE

3. Les surfaces et objets sont nettoyés après utilisation et les locaux aérés

Les locaux sont nettoyés par une entreprise de nettoyage. Le personnel désinfecte les surfaces et objets personnels. Plusieurs fois par jour le personnel aère les locaux qu'il utilise.

Rappel : tousser et éternuer dans le creux du coude ou dans un mouchoir.

MESURES:

- Les espaces « publics » sont nettoyés après chaque représentation
- La salle est aérée pendant au moins 10 minutes avant et après la représentation
- La porte d'entrée de la billetterie est maintenue ouverte
- Les portes du théâtre sont manipulées par le personnel
- La main courante de l'escalier est nettoyée par le personnel avant, pendant et après la représentation
- Les tables, tabourets du bar sont désinfectés après chaque utilisation

4. Collecte des coordonnées personnelles

Selon le type de représentations ou d'événements des contacts pourraient avoir lieu. Ainsi, lorsque le port du masque n'est pas obligatoire la collecte des coordonnées est appliquée.

MESURES:

- Les données de contact ainsi que le numéro de place sont recueillis par la billetterie lors de la réservation/achat de billets. La personne est informée que si elle ne souhaite pas figurer dans le listing du POCHE /GVE, ses coordonnées seront conservées 14 jours après la représentation
- Ces données seront remises à la demande exclusive des autorités sanitaires cantonales ou fédérales
- Les données sont systématiquement récoltées lors des événements sur inscription (ateliers d'écriture, débats, rencontres...)
- Les personnes sont informées de la collecte et de l'utilisation de ces données

5. Personnes atteintes de COVID-19

Toute personne malade ou présentant les symptômes du COVID-19 (fièvre, état fébrile, toux, mal de gorge, essoufflement, perte soudaine de l'odorat et/ou du goût) ne doit pas se rendre dans un lieu public, elle est priée de suivre le protocole recommandé par l'OFSP.

MESURES pour le public :

- Les personnes qui présentent des symptômes sur place sont priées de rentrer chez elle en portant un masque et suivre les recommandations d'isolement de l'OFSP.
- Les personnes atteintes du COVID-19 ne sont pas autorisées à se rendre au POCHE /GVE

6. Information, communication

Le personnel et le public sont régulièrement informé des règles et mesures. Des affichettes sont également disposées aux endroits stratégiques.

MESURES pour le public :

- Une signalétique rappelle le respect de la distance interpersonnelle et le port obligatoire du masque pour les déplacements entre les différents espaces du POCHE /GVE
- Sur le site une page est dédiée aux informations liées au COVID et aux mesures prises par le théâtre

Annexes :

Fiche - *Le lavage correct des mains*

Liens vers des documents de l'OFSP :

Voici comment nous protéger

<https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/krankheiten/ausbrueche-epidemien-pandemien/aktuelle-ausbrueche-epidemien/novel-cov/so-schuetzen-wir-uns.html#-902961898>

Recommandations pour la vie quotidienne

<https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/krankheiten/ausbrueche-epidemien-pandemien/aktuelle-ausbrueche-epidemien/novel-cov/empfehlungen-fuer-den-alltag.html#921899894>

Procédure en cas de symptômes et d'éventuelle infection

<https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/krankheiten/ausbrueche-epidemien-pandemien/aktuelle-ausbrueche-epidemien/novel-cov/isolation-und-quarantaene.html>



Le lavage correct des mains



Mouiller les mains



Savonner suffisamment les mains



Frotter les mains, sans oublier le dos
des mains, les doigts et les poignets



Bien se rincer les mains



Bien essuyer les mains avec un
essuie-mains à usage unique



Refermer le robinet avec l'essuie-mains